

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction
de la gestion du personnel

Bureau du personnel sous-officier
du corps de soutien
technique et administratif
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 77145 du 28 septembre 2016 portant attribution de l'échelle de solde n° 3
aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1626434S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié fixant le régime de solde des militaires ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010, pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire n° 25550/DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001, relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle ;

Vu la décision n° 57878/GEND/EG-ROCHEFORT/CNF-CSTAGN du 1^{er} septembre 2016 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste spécialité «restauration collective»,

Décide :

Article 1^{er}

L'échelle de solde n° 3 est accordée à compter du 1^{er} octobre 2016 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie de la spécialité «restauration collective» dont le nom figure ci-après :

Bendif, Audrey	NIGEND : 305 753	NLS : 8 103 952
Braye, Déborah	NIGEND : 381 552	NLS : 8 126 961
Dalaize, Julia	NIGEND : 363 614	NLS : 8 122 613
Gaydon, Romain	NIGEND : 369 918	NLS : 8 151 900
Lambert, Hugues	NIGEND : 348 499	NLS : 8 140 205
Vidal, Corail	NIGEND : 381 581	NLS : 8 126 962
Zrouki, Leila	NIGEND : 343 159	NLS : 8 138 028

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 septembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
L. BITOUZET